

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Une audioconférence avec le Directeur Général a eu lieu ce jour à 18h30 concernant le COVID 19.

Cet échange a permis de connaître les dispositions prises par la DG suite aux annonces faites par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire touchant la France.

Le DG a indiqué qu'il n'y aurait plus que des réceptions du public sur RDV. Il est nécessaire de privilégier les échanges par téléphone et courriel. Des consignes ont été données aux directions afin de connaître les agents exerçant dans le contexte actuel une mission prioritaire ou une mission non-prioritaire.

Les missions prioritaires sont les services des trésoreries hospitalières, les SIE, la DGE, la GP (paye, accompagnement des entreprises, dépenses, recettes) les services informatiques, les services RH. Les concours sont reportés.

Au sein des missions prioritaires, deux catégories d'agents sont identifiés : ceux pouvant venir travailler, ceux qui sont empêchés. Ces derniers sont soit habilités au télétravail soit bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence.

Au sein des missions non prioritaires les agents non empêchés doivent respecter le confinement sauf s'ils sont sollicités par la direction locale pour apporter un renfort sur des missions prioritaires compte tenu de leur compétences. Les agents empêchés bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence s'ils n'ont pas accès au télétravail. En revanche s'ils ont accès au télétravail, ils peuvent être amenés à apporter un renfort sur des missions prioritaires compte tenu de leur compétences.

Les agents affectés à des missions itinérantes (contrôle fiscal, huissier, géomètres...) ne doivent plus se déplacer sur le terrain. Il n'y a plus de sortie pour le personnel « nomade ».

Concernant la campagne IR le calendrier et les modalités de réalisation de la campagne doivent faire l'objet de modifications selon l'évolution de la situation.

Les concours sont reportés. Les cantines sont fermées de même que les établissements de l'ENFIP (uniquement aux stagiaires qui sont en autorisation d'absence).

Le nettoyage des locaux notamment les zones accueillant du public devra être renforcé

Les représentants du personnel et le DG ont convenu de faire un point quotidien sur la situation. N'hésitez pas à contacter la CFTC si besoin.